

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Althén-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	11
Présents	19	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 27 Septembre 2016, après convocation légale reçue le 21 septembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),
Mme Maryline EYDOUX, (Pouvoir donné à Mme Annie MILLET),
M. Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Lucien STANZIONE, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ).

Etait Absent non représenté :

M. Pascal BONNIN,

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SIDOMRA : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Public du
Traitement des Déchets Ménagers**

Madame Evelyne ESPENON, Vice-présidente et Monsieur Michel MUS, délégué communautaire, expliquent qu'en vertu de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 et du décret N° 2000-404 du 14 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets ménagers pour le compte des communes.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Pour l'exercice 2015, le rapport établi par le SIDOMBA, auquel adhère la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » porte sur la partie traitement.

Un rapport complémentaire est réalisé par la Communauté de Communes pour la partie collecte et Tri Sélectif.

Le Conseil Communautaire,

Madame Evelyne ESPENON, Vice-présidente, et Monsieur Michel MUS, délégué communautaire, entendus,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND connaissance des rapports ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 06/10/2016
Affiché le :



PREF. 04
10 15

« Prenons nos déchets pour des réalités »

RAPPORT ANNUEL 2015

sur le prix et la qualité
du service public
du traitement des déchets



Althen-des-Paluds
Monteux
Pernes-les-Fontaines



PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

RAPPORT ANNUEL
2015